

Certificat de conservation et de règlement d'actifs numériques

Voltbike Trading — Plateforme de trading et courtier en actifs numériques

Certificat n°	CCR-2025-N° 89452X
Date d'émission	04/06/2025 — [09:30] UTC
Référence du compte client	CUST-2025-89452X
Référence de la convention de conservation	CCR-2025-N° 89452X / 04/06/2025

1. Cadre réglementaire

La Plateforme exerce ses activités dans le respect des régimes suivants :

Régime	Autorité	Statut de la Plateforme
Marchés de crypto-actifs — règlement (UE) 2023/1114 (MiCA)	Autorité nationale compétente de l'État membre d'origine	Prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé
Bank Secrecy Act (États-Unis)	Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN)	Entreprise de services monétaires (Money Services Business, MSB) enregistrée
Réglementation des actifs virtuels (Dubai)	Virtual Assets Regulatory Authority (VARA)	Conforme aux exigences de la VARA
Normes de conduite et de conformité (Royaume-Uni)	Financial Conduct Authority (FCA)	Conforme aux normes applicables de la FCA

Le présent certificat est émis par l'entité de la Plateforme qui détient les actifs du Client et relève du régime applicable à cette entité : [Entité émettrice — régime principal applicable].

2. Identification des parties

2.1 Émetteur du certificat (la « Plateforme »)

- Dénomination sociale : Voltbike Trading
- Forme juridique et siège social : GmbH (Société à responsabilité limitée de droit allemand), dont le siège social est situé au Lerchenauer Straße 40, 80809 München, Allemagne.
- Immatriculation : HRB 183479 (Amtsgericht München) | LEI : 96851012845678501537

- Services couverts : conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients, échange de crypto-actifs, exécution d'ordres, services de transfert et de règlement

2.2 Titulaire du compte (le « Client »)

2.3 Dépositaire ou sous-conservateur (le cas échéant)

- Dénomination : Volbike Trading GmbH assure directement la conservation directe et l'infrastructure des portefeuilles.
- Statut réglementaire : Sans objet
- Juridiction : Sans objet

3. Objet du certificat

Le présent certificat atteste, à la date et à l'heure d'émission indiquées ci-dessus, (i) de la conservation des crypto-actifs désignés à l'article 4 pour le compte du Client et (ii) du règlement des opérations désignées à l'article 6.

4. Actifs numériques concernés

Crypto-actif	Identifiant (ticker / DTI)	Quantité	Valorisation indicative (EUR)	Date/heure de valorisation
Bitcoin	BTC	1,45000000	115 890,30 €	04/10/2025 — 17:00 UTC
Ether	ETH	12,350000	29 487,46 €	04/10/2025 — 17:00 UTC

Total indicatif : 145 377,76 EUR. La valorisation est donnée à titre purement informatif, d'après les **cours de clôture institutionnels relevés sur l'API [Yahoo Finance Crypto](#)**. Elle ne constitue ni une garantie de valeur ni une offre.

5. Attestation de conservation

La Plateforme atteste que :

1. Les crypto-actifs du Client sont conservés conformément à la convention de conservation conclue avec lui et à la politique de conservation de la Plateforme, établie notamment en application des articles 70 et 75 du règlement (UE) 2023/1114 et des règles de conservation applicables de la VARA.
2. Les crypto-actifs du Client sont **détenus séparément** des actifs propres de la Plateforme. Ils sont inscrits dans un registre de positions distinct au nom du Client et ne font pas partie du patrimoine de la Plateforme.
3. Les droits du Client sur ces crypto-actifs sont **identifiés et traçables** à tout moment dans le registre de positions de la Plateforme.
4. Les crypto-actifs ne sont ni prêtés, ni nantis, ni réutilisés sans l'accord exprès, préalable et écrit du Client.

- Modalités techniques de conservation : stockage à froid / à chaud et proportion, multi-signatures, HSM, localisation des clés, sauvegardes.
- Adresses ou identifiants de portefeuille concernés : adresses on-chain ou référence du sous-compte.
- Un rapprochement entre le registre de positions et les soldes on-chain est effectué fréquence quotidiennement.

6. Attestation de règlement

Réf. opération	Nature	Crypto-actif et quantité	Contrepartie / destination	Date et heure de règlement (UTC)	Hash de transaction
TX-2025-9948	[Achat / vente / transfert]	BTC (0,15000000)	Solde EUR /Volbike Orderbook	04/10/2025 14:15	Interne (Hors-chaîne)

Le règlement est considéré comme **définitif** à compter de [critère de finalité — ex. nombre de confirmations on-chain par actif ou inscription au registre de la Plateforme]. Les opérations au statut « En cours » ne sont pas couvertes par l'attestation de règlement.

7. Conformité LBC-FT et obligations connexes

- États-Unis (FinCEN)** : la Plateforme est enregistrée en tant que MSB et applique un programme de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme conforme au Bank Secrecy Act, y compris la vérification d'identité des clients, la surveillance des transactions, la déclaration des opérations suspectes et la règle de transmission d'informations (Travel Rule).
- Union européenne** : la Plateforme applique les exigences de MiCA, le règlement (UE) 2023/1113 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et de certains crypto-actifs, et le règlement (UE) 2022/2554 sur la résilience opérationnelle numérique (DORA).
- Dubaï (VARA)** : la Plateforme respecte les exigences de la VARA en matière de conformité, de gestion des risques, de technologie et de conduite de marché applicables à ses activités.
- Royaume-Uni (FCA)** : la Plateforme respecte les normes de la FCA qui lui sont applicables, notamment en matière de LBC-FT et de communication financière.
- Les données personnelles du Client sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et aux lois locales applicables : [renvoi à la politique de confidentialité].

8. Responsabilité

Conformément à l'article 75 du règlement (UE) 2023/1114, la Plateforme est responsable envers le Client de la perte de crypto-actifs ou des moyens d'accès à ces crypto-actifs résultant d'un incident qui lui est imputable, dans la limite de la valeur de marché du crypto-actif perdu au moment de la perte. Elle n'est pas responsable d'un incident survenu indépendamment de l'exécution de ses services ou de ses opérations, notamment un dysfonctionnement inhérent au fonctionnement du registre distribué. Les stipulations de la convention de conservation prévalent pour le surplus.

9. Déclarations et limites

1. Ce certificat reflète la situation constatée à la date et à l'heure d'émission. Il ne garantit pas la situation postérieure.
2. Les crypto-actifs présentent des risques de volatilité et de perte, y compris de perte totale de valeur. Ils ne bénéficient pas des garanties applicables aux dépôts bancaires ni aux instruments financiers (systèmes de garantie des dépôts, d'indemnisation des investisseurs ou équivalents), sauf mention contraire.
3. Ce certificat ne constitue ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une preuve de propriété opposable aux tiers en dehors de ce que prévoit la loi applicable.
4. L'enregistrement auprès du FinCEN ne vaut pas agrément ni approbation de la Plateforme par le gouvernement des États-Unis.

10. Droit applicable et juridiction compétente

Le présent certificat est régi par le droit allemand. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève des tribunaux de Munich, Allemagne, sans préjudice des règles impératives de protection des consommateurs et des procédures de réclamation prévues à l'article 71 du règlement (UE) 2023/1114.

11. Signature

Fait à : Munich, Allemagne le 04/10/2025.

Pour : Volbike Trading GmbH

Nom : Siemen Van der Hoeven

Fonction : *Geschäftsführer* (Directeur Général)

Signature et cachet :

